

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN

À une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 10 septembre 2018 à 19h au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Deny Lépine, mesdames les conseillères, Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers, Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le conseil constate et il est mentionné que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. L'avis de convocation mentionnait les sujets suivants :

- 1) Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement URB-05.05 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05, afin de créer une zone forestière Fo-6 à même une partie de la zone forestière Fo-5;
- 2) Levée de la séance.

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement URB-05.05 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05, afin de créer une zone forestière Fo-6 à même une partie de la zone forestière Fo-5.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement ainsi que son objet.

Audition des questions et commentaires sur le projet de règlement.

2018-09-01

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance extraordinaire du Conseil municipal soit levée.

Le maire lève la séance à 19h20

Deny Lépine
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »